

Groupe de travail CME sur la rythmologie à l'AP-HP Conclusions

CME du 13 mai 2014

Jean-Yves Artigou
pour le groupe de travail

CME du 12 février 2012 : demande de quatre contrats libéraux pour des rythmologues à Bichat

Mission du PCME janvier 2013 :

- **La rythmologie est à l'origine des plus nombreuses demandes de contrats libéraux :**
 - **Pourquoi ?**
 - **Est-il légitime de les autoriser ?**
- **Etat des lieux et propositions de pistes d'amélioration**

Composition du groupe de travail :

Président : Jean-Yves Artigou

Ambroise Paré

Antoine Béclère

Avicenne

Bichat

Cochin

HEGP

HEGP

HEGP

Henri Mondor

Henri Mondor

Lariboisière

Pitié Salpêtrière

René Muret

Saint Antoine

Nicolas Mansencal

Vincent Algalarrondo

Christophe Meune

Antoine Leenhardt

Simon Weber

Xavier Jouven

Thomas Lavergne

Jean-Yves Le Heuzey

Nicolas Lellouche

Emmanuel Teiger

Damien Logeart

Françoise Hidden-Luçet

Jean-Jacques Monsuez

Franck Boccara

Thierry Bégué, *Président du groupe CME « Activité libérale à l'AP-HP »*

Martine Marchand, *Elue CME, représentante des Praticiens attachés*

Khaled Zerhouni, *CHG de Neuilly-sur-Seine*

Marc Dupont, *AP-HP, DAJ*

Christine Geffrier, *AP-HP, DMA*

Namik Taright, *AP-HP, DIM/DMA*

et des invités en fonction de l'ordre du jour des réunions :

Thomas Chastre (Poissy et Pitié Salpêtrière)

Jacky Sergent (Montfermeil)

Jean-Claude Daubert (Président du CNU, Rennes)

➤ **Neuf réunions de février 2013 à février 2014**

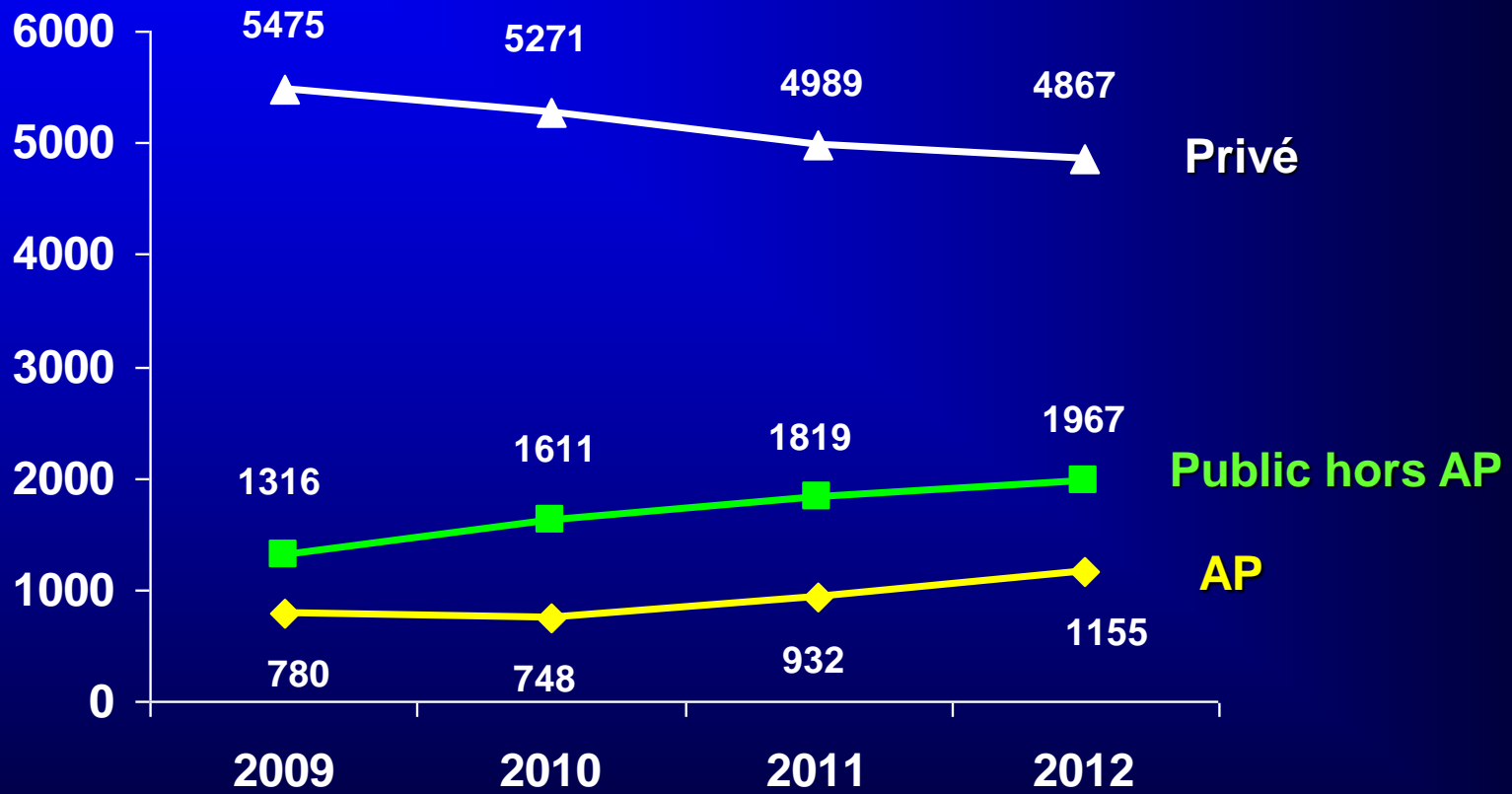
Recensement de l'activité réelle

- Divergence fréquente entre les chiffres dont dispose le siège et ceux des services.
- Les chiffres du PMSI ont été retenus.
- Certaines activités ne sont pas valorisées :
télésurveillance des prothèses...
 - 8 indicateurs ont été retenus.

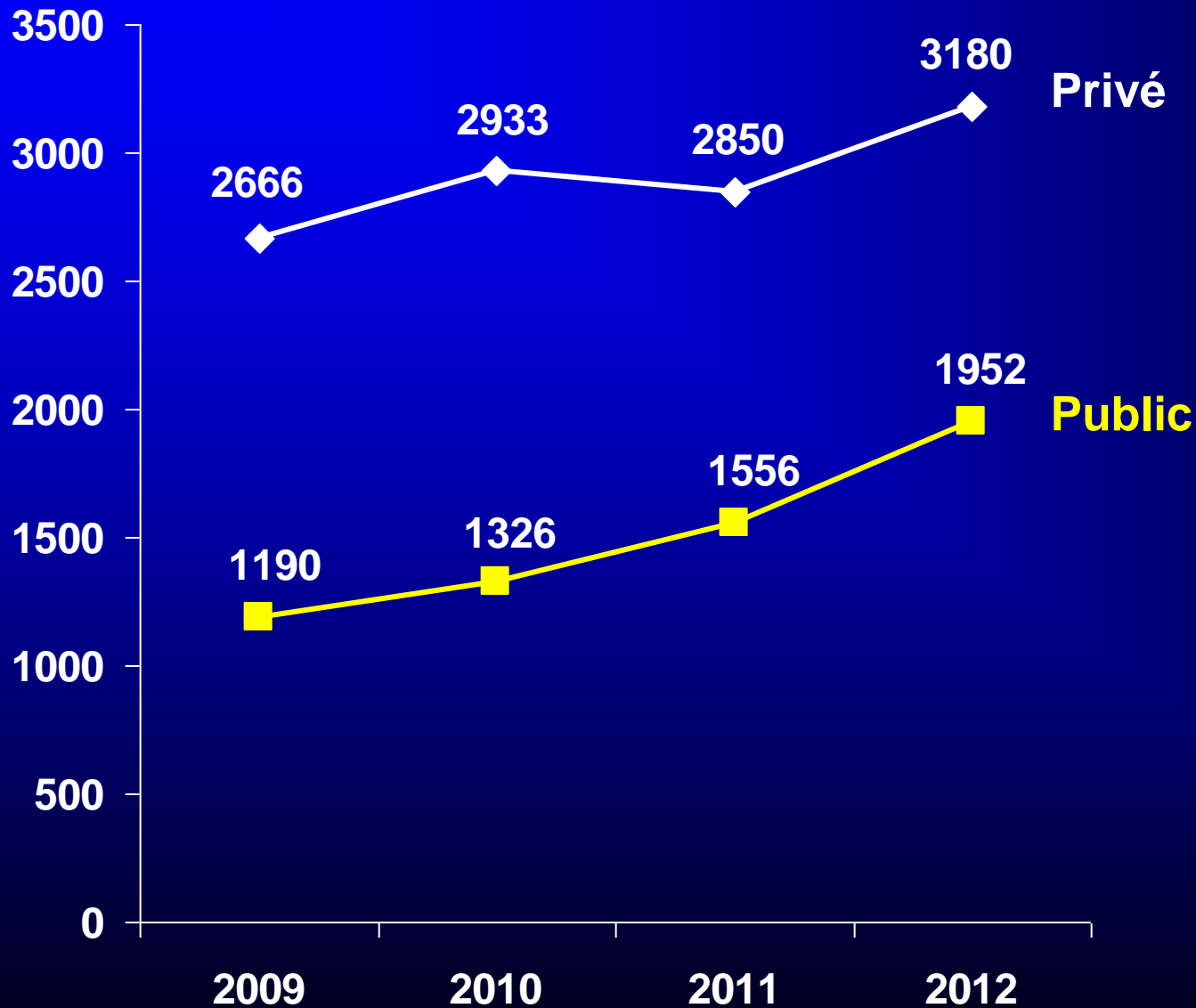
Les 8 indicateurs retenus :

1. Stimulateur : primo implantation
2. Changement de boîtier de stimulateur
3. Stimulateur multi site
4. Défibrillateur multi site
5. Autres défibrillateurs
6. Changement de défibrillateur
7. Ablation simple
8. Ablation complexe

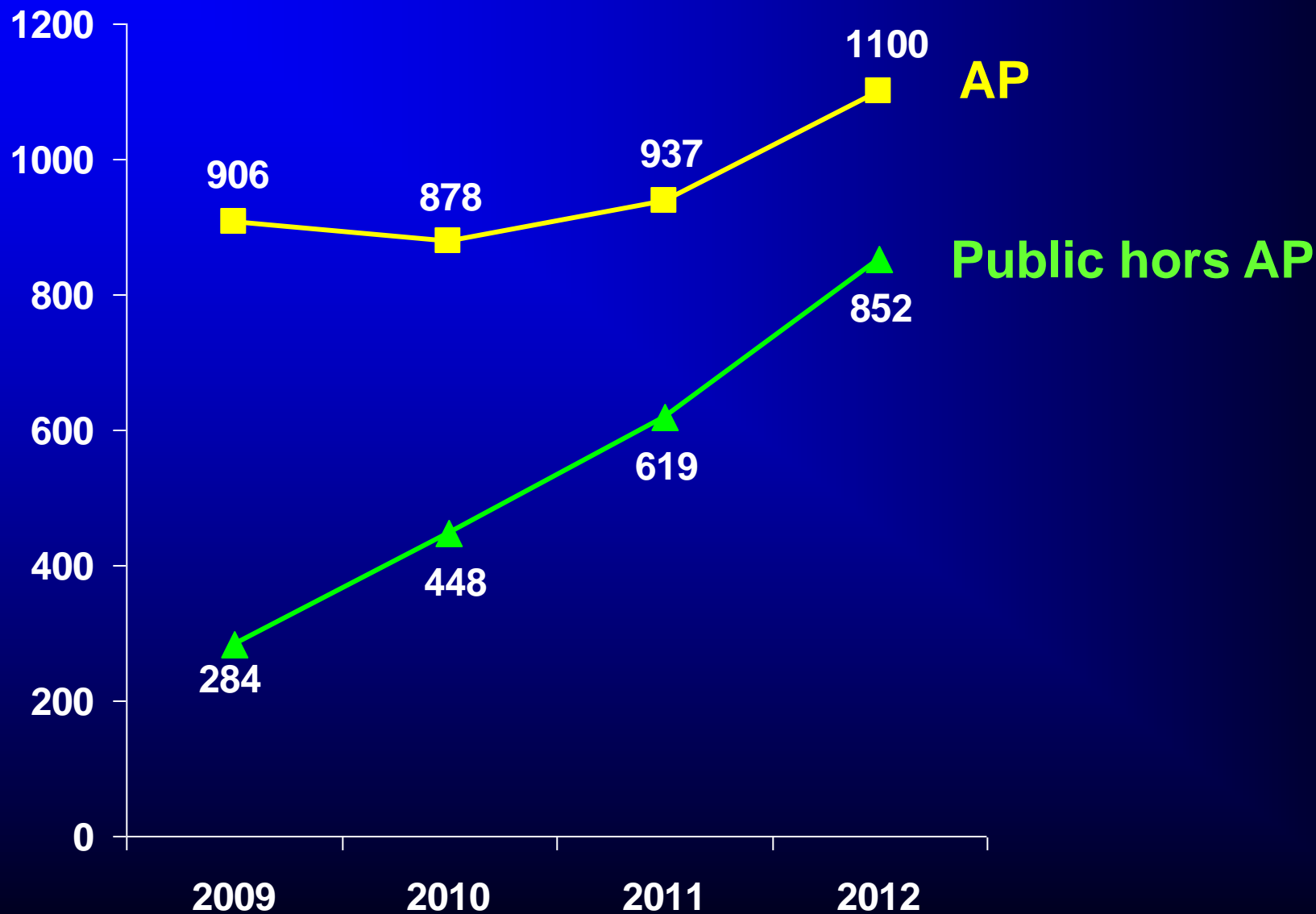
Stimulateurs



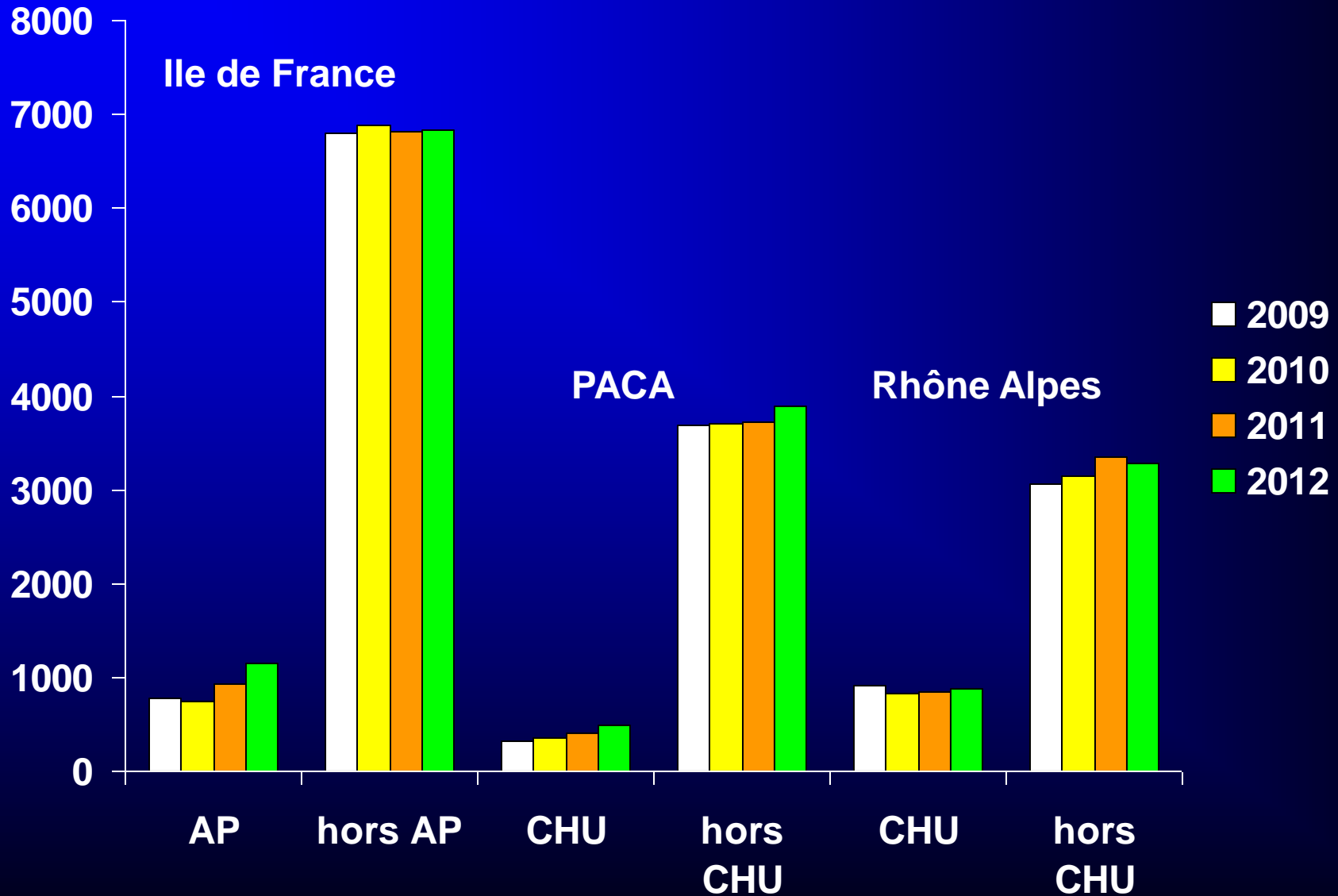
Rythmologie soumise à seuil



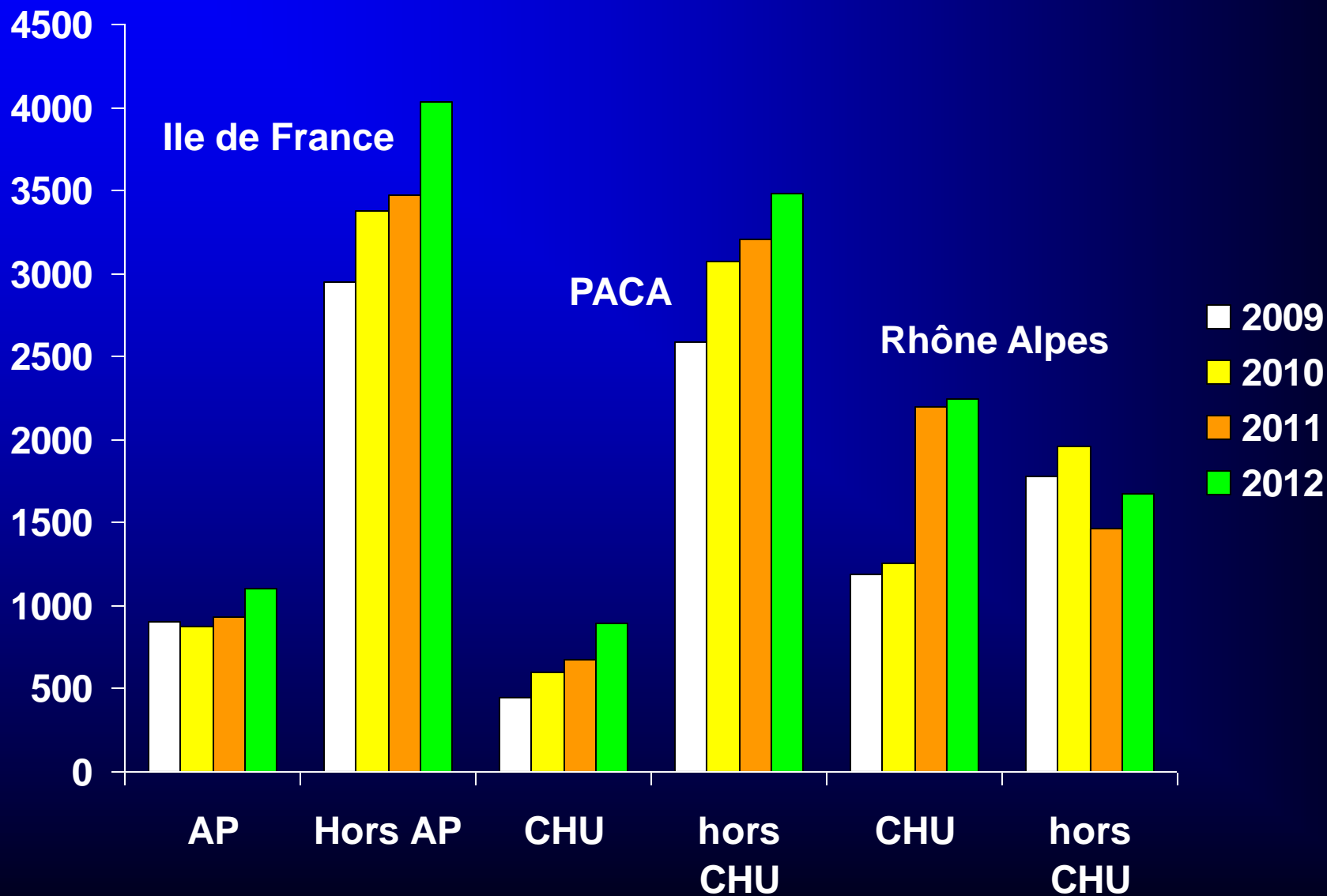
Rythmologie soumise à seuil



Place de l'AP et des autres CHU dans leur région : Stimulateurs



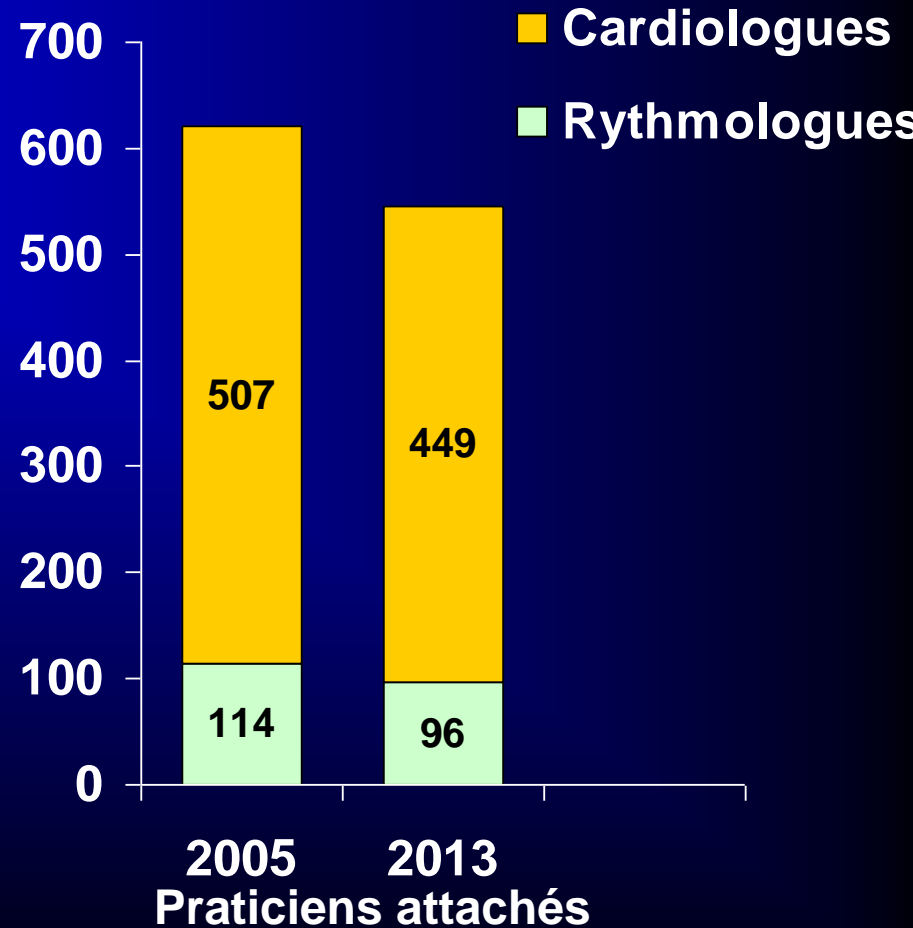
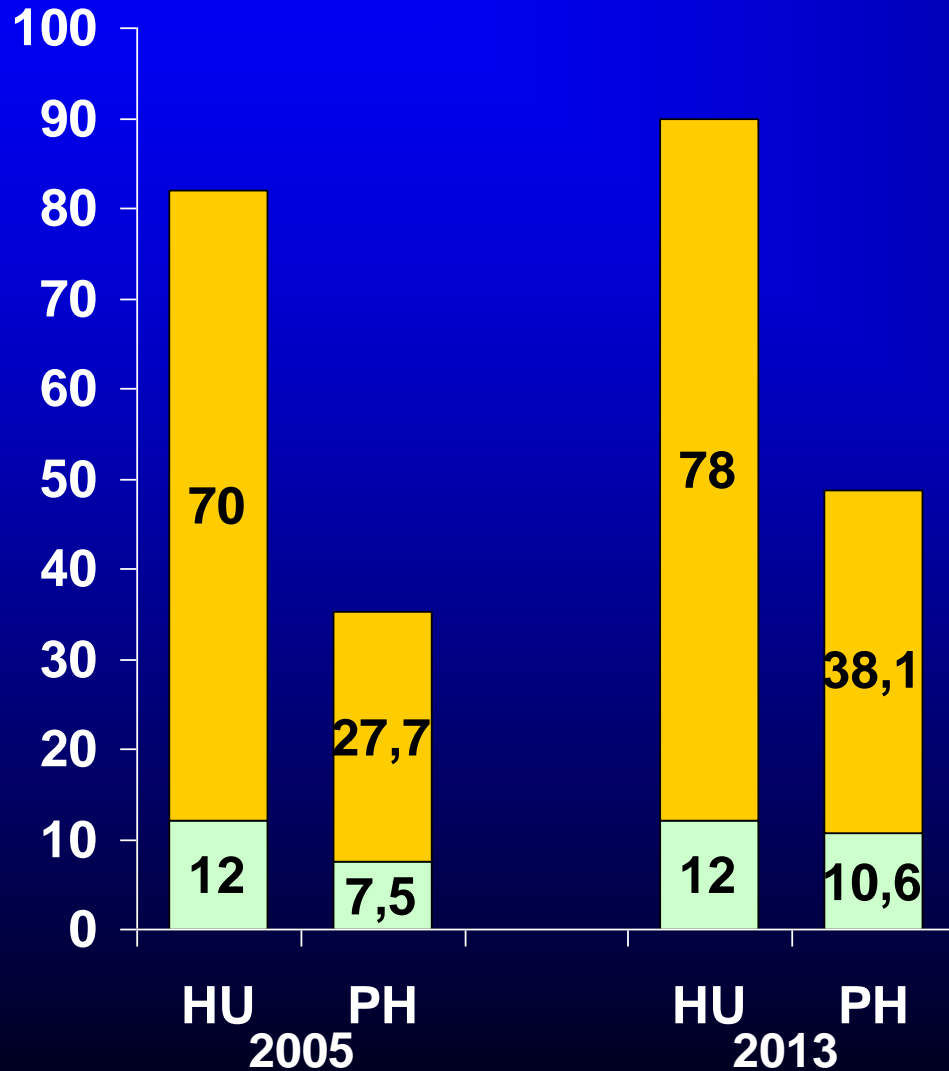
Place de l'AP et celle des autres CHU dans leur région : Rythmologie soumise à seuil



L'activité de rythmologie en Ile de France se développe :

- de façon importante dans les établissements publics hors AP-HP
- à un degré moindre au niveau des établissements privés
- AP-HP :
 - augmentation modérée dans les activités simples
 - stabilité pour les actes lourds.

Evolution du personnel médical



DIU de rythmologie et de stimulation cardiaque

- nécessaire pour l'accréditation des centres
- deux années avec stage pratique
- en Ile-de-France, une quinzaine d'inscrits par an
- 5 centres à l'AP-HP, les autres en public et établissements privés
- situation de stagiaire très défavorable à l'AP-HP avec des conséquences majeures sur la fidélisation ultérieure des rythmologues

Valorisation des activités de rythmologie

1. Ensemble de l'AP-HP en 2013 :

49 533 714 € :

dont 1/3 pour les stimulateurs

2. Henri Mondor : bénéfice 2011 estimé à :

480 000 €

3. Pitié-Salpêtrière : ouverture de 15 lits en 2011

Années	2010	2011	2012	2013
Nombre de lits	10 \pm 5	25 à partir du 26-01-2011	25	25
Personnel médical (PM)	N_1	$N_1 + 1 \text{ PH} + 1 \text{ CCA} + 10 \text{ vacations}$ Soit + 211 518 € / an		
Personnel non médical (PNM)	N_2	$N_2 + 14,5 \text{ ETP (équivalents temps-pleins)}$ Soit + 725 000 € / an		
Recettes en euros	8 903 251 €	11 566 998 €	13 928 558 €	15 558 017 €

Conclusion

- ❑ Rythmologie en développement, source de recrutement dans les autres domaines de la cardiologie
- ❑ Constat de stabilité de cette activité à l'AP-HP
- ❑ Volonté unanime du groupe à réintégrer au sein de l'AP-HP tous les patients actuellement adressés hors AP-HP et au delà, de développer l'activité de rythmologie
- ❑ Ce développement doit intervenir dans l'ensemble des 11 services de l'AP-HP (5 lourds et 6 légers)

Option B : contrat d'activité libérale

- Peut constituer une solution temporaire
- Plutôt dans les services ne disposant pas d'un rythmologue
- Expose à la dégradation de l'activité de rythmologie à l'AP-HP
- Doit être étudié au cas par cas et satisfaire aux conditions prévues par le groupe *ad hoc* de la CME sur l'activité libérale

Option A : Renforcement en personnel titulaire

PH partagé :

Deux centres : un lourd, un léger partagent un PH qui effectue les actes simples dans le centre léger, les autres dans le centre lourd.

- **Option préférentielle du groupe**